

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 04 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 septembre, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30-08-2018.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, André BEAUGENDRE, Jérôme QUINT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Séverine BOURGET, Carole ROCHETEAU, Bruno GUILLET, Patrice BAERT, Elodie COUTAND et Valérie JOLLY.

Laëtitia CHATRY, Perrine OIRY et Emmanuel VALOT étaient absents et excusés.

Laurent PREAULT a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 03-07-2018 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant

### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

**(délibération du 03-04-2014)**

#### **Déclaration d'Intention d'Aliéner : avis favorable**

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
2018-14	5 rue du Moulin	C 166	garage	255 m <sup>2</sup>
2018-15	3 impasse du Charron	AD 106	maison	741 m <sup>2</sup>
2018-16	Impasse des Moissons	Zk 681	terrain	672 m <sup>2</sup>
2018-17	2 impasse du Charron	Zk 309-394- 395-400	maison	1080 m <sup>2</sup>
2018-18	2, rue de la Brémaudière	AD 108-109	maison	712 m <sup>2</sup>
2018-19	9, rue des Pressoirs	AE 112-113- 114-115- 116P	maison	3 255 m <sup>2</sup>

- Signature convention avec Enedis pour le raccordement électrique du poste de relevage rue des Sables (Alain GOYAU) 1 293.12 € T.T.C. le 21/08/2018

- Signature d'une convention avec la société « Gescime » de Brest pour la maintenance du logiciel de gestion du cimetière pour un montant annuel de 213.60 € pour 3 ans le 06-08-2018.

- acceptation devis avec l'entreprise « Aurélis » de Challans pour 430 flyers « souscription don tableaux église » pour un montant de 150 € et 430 bulletins pour 507.10 € T.T.C.

- signature d'un contrat d'engagement avec Françoise et Dominique DERSOIR de Belligne pour l'animation du goûter des aînés le dimanche 2 décembre 2018 pour un cachet de 400 €

## DELIBERATIONS PRISES

### **1. Tarifs 2019 redevance assainissement**

Le conseil municipal vote les tarifs suivants pour l'année 2019 :

- part fixe par branchement : 41 €
- par m<sup>3</sup> consommés : 1.36 €

### **2. Approbation du rapport assainissement 2017 (R.P.Q.S.)**

Ce rapport a été présenté pour l'année 2017 mais il manque la rémunération de l'entreprise S.T.G.S. donc il sera validé en conseil municipal ultérieurement.

### **3. Choix de l'entreprise pour les travaux voirie 2018**

Après consultation, le conseil municipal choisit l'entreprise SEDEP pour un montant de 24 547.50 € H.T. pour les travaux concernant :

- Voie communale entre l'Anjournière et la R.D. 40
- Rue du Maréchal Ferrant
- Trottoirs impasse des Chênes et des Cormiers

### **4. Achat parcelle pour le futur lotissement « Les Rouillères »**

Il s'agit de la parcelles zk 690 (AD 154 nouveau cadastre) pour 1 693 m<sup>2</sup> à 8€ soit 13 544 €. Il a été convenu d'amener les réseaux en limite de parcelle (eau-électricité-assainissement-téléphone) et de poser un aménagement pour améliorer le visuel (éviter la vue sur le futur lotissement)

### **5. Encaissement d'un chèque de 120 € de la part de « smacl assurance »**

Il s'agit du solde « bris de glace » du sinistre à la salle polyvalente du 21/04/2018

### **6. Participation employeur à l'assurance « maintien de salaire »**

Par délibération du 05-12-2012, la commune versait 9 € net par agent. Mais suite à des problématiques de cotisations salariales et de contributions patronales concernant les participations employeurs de protection sociale, la délibération d'accord doit exprimer un montant brut et non net. Suite à l'avis favorable du Comité Technique du 20-06-2018, la commune versera 13 € brut par agent à compter du 01-09-2018 au prorata de leur temps de travail.

### **7. Point sur les locatifs (virement de crédit pour rembourser la caution suite au départ du logement 5)**

Depuis le 30-06-2018, la commune n'est plus tenue de fixer des tarifs sociaux. Le logement 5, libre depuis le 31/08/2018, a besoin de travaux de rafraîchissement (peintures murales, lino, salle de bain, cuisine).

Après consultations, deux devis sont acceptés :

- Etienne SIRE de Falleron pour la peinture et lino : 8 248.50 €
- Maurice GUILBAUD pour la salle de bain et la cuisine : 5 334.60 €

Suite au remboursement de la caution pour le logement 5, le conseil municipal décide le virement de crédit suivant :

Article 020 : - 670 €

Article 165 : + 670 €

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

\* Le Conseil Municipal valide le bulletin n° 65 avec une distribution les 15 et 16-09-2018

\* 3 réunions publiques pour le P.L.U.I.H. :

- 06-09 à Aizenay
- 20-09 à Saint Etienne du Bois
- 27-09 à Bellevigny

\* nacelle à l'église : travaux de démoissage le jeudi 06-09-2018 et enlèvement du maillot et des vélos sur le toit de l'église

\* Congés Noémie du 03/09 au 12/09/2018 inclus (les mercredis 5 et 12-09-2018 seront fermés)

\* invitation le dimanche 30-09-2018 à 11h salle des 4 rondes à Aizenay 10 ans du réseau des médiathèques

\* compte-rendu des commissions

- commission scolaire le 11-09-2018 à 19h
- réunion des associations le 06-10-2018 à 10h30 à la salle de l'ancienne mairie

## **POINTS SUR LES PROJETS COMMUNAUX**

### **Restauration des tableaux à l'église**

La commune a reçu l'accord de subvention de 17 547 € du département

La signature de la convention avec la fondation du patrimoine fut le 09-08-2018 pour la souscription auprès des particuliers

Distribution de flyers à tous les habitants avec le bulletin n° 65

### **Projet de salle polyvalente**

Le cabinet Vallée a donné le planning d'opération et la prochaine réunion est le mardi 25-09-2018 à 19h pour la présentation de plusieurs scénarii

11 mois de travaux avec une réception en février-mars 2020

Monsieur le maire signe chez le notaire avec les consorts Fétiveau le samedi 8 septembre à 10h pour l'acquisition définitive de la parcelle.

### **Réhabilitation de l'ancienne mairie en 2 locatifs**

Madame Audrey Garandeau de soliha sera le maître d'œuvre. Elle prévoit une visite sur les lieux courant septembre avec les artisans pour qu'ils fassent les devis

### **Lotissement communal « Les Rouillères »**

réunion le 04-09-2018 avec la SAET pour l'avancement des travaux.

**Séance levée à 22h15**

Le maire : Xavier PROUTEAU